



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

LE PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
COORDONNATEUR DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE

Orléans, le 27 JUIN 2019

Madame la Présidente,

Le syndicat interdépartemental de Gestion de l'Alagnon a déposé une demande de reconnaissance de son périmètre d'intervention en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage) en application des articles L. 213-12 et R. 213-49 du code de l'environnement.

Le périmètre proposé coïncide avec le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Alagnon fixé par arrêté préfectoral du 4 mars 2008.

En application de l'article L. 213-12 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de solliciter l'avis de la commission locale de l'eau du Sage Alagnon.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Jean-Marc FALCONE

Madame Nicole VIGUES
Présidente de la commission locale de l'eau du Sage Alagnon
4, rue Albert Chalvet
15500 MASSIAC

Copie à : Mesdames les Préfètes du Cantal et du Puy-de-Dôme et Monsieur le Préfet de Haute-Loire